

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 22 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 PP 55** Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2016).

**M<sup>me</sup> Colombe BROSSEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2016 adopté au cours de la séance des 14, 15 et 16 décembre 2015 ;

Vu le budget supplémentaire du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2016 adoptée au cours de la séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 octobre 2016, par lequel Monsieur le Préfet de police lui soumet l'individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police (exercice 2016) ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission, et Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Par prélèvement sur les autorisations de programme votées au budget spécial de la Préfecture de police, ont été individualisées au titre de l'exercice 2016, les autorisations de programmes recensées et annexées à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**